



Notre mission est d'aider
les Canadiens et le Canadiennes
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada



Créer un environnement sain pour les enfants

Ce que vous pouvez faire

Vérifier à
l'intérieur pour :



Liens Internet



Numéros de téléphones



Contacts



Publication autorisée par le ministre de la Santé

Also available in English under the title
Healthy Environments for Children

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2004

Cat. H46-2/04-338F
ISBN 0-662-75684-3

Créer un environnement sain pour les enfants

Ce que vous pouvez faire

Les enfants sont en contact plus étroit avec leur environnement que le sont les adultes. Ils se traînent sur le sol, portent les doigts à la bouche et, en raison de leur curiosité, ils touchent et goûtent à tout sans savoir si c'est dangereux.

Ils peuvent être plus sensibles à certaines substances à cause de leur stade de développement.

En tant que parent ou personne prenant soin des enfants, vous avez un rôle important à jouer en créant pour votre ou vos enfants un environnement sain.

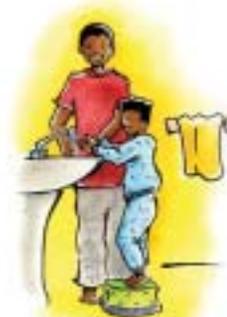
La présente brochure vous renseigne sur ce que vous pouvez faire et vous donne par ailleurs des liens Internet ainsi que des numéros de téléphone où vous trouverez plus de renseignements.

Votre service de santé publique local peut également vous fournir des renseignements sur la façon d'aménager un environnement sain pour les enfants.



Se laver les mains

Se laver les mains à l'eau tiède savonneuse après avoir été aux toilettes, après avoir touché un animal et avant chaque repas aide à prévenir les infections et à réduire le risque d'exposition à des substances nocives avec lesquelles votre enfant a pu être en contact.



Quelques conseils pour le lavage des mains:

- Utilisez de l'eau tiède.
- Faites mousser le savon pendant 10 à 15 secondes. N'importe quel savon fait l'affaire.
- Faites chanter aux enfants leur chanson préférée pendant qu'ils se lavent les mains pour qu'ils prennent le temps de les laver correctement.
- Rincez les mains et séchez-les bien avec une serviette propre.

Enlevez vos chaussures quand vous rentrez chez vous

Le sol à l'extérieur de la maison peut contenir certaines substances que vous ne voulez pas retrouver chez vous.

Enlever ses chaussures en entrant dans la maison est l'une des



façons de réduire la quantité de ces substances chez vous.

Prévenir les problèmes respiratoires

La qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur a un effet sur la capacité respiratoire des enfants.

Pour aider les enfants à mieux respirer:

Air extérieur

- Écoutez la radio ou regardez la télévision pour vous informer sur la qualité de l'air, suivez les avis de smog et planifiez votre journée en conséquence.



- Limitez ou reportez à plus tard les activités physiques de plein air prévues les jours d'avis de smog, lorsque la pollution atmosphérique est plus nocive qu'à la normale.
- Réduisez l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules en limitant les activités physiques à proximité des zones de trafic intense, particulièrement aux heures de pointe.
- Évitez de laisser le moteur de votre véhicule tourner au ralenti inutilement. C'est un moyen qui permet d'améliorer facilement la qualité de l'air dans votre collectivité.

Air intérieur

- Empêchez toute personne de fumer en voiture ou dans la maison. Les nourrissons et les enfants exposés à la fumée secondaire sont plus susceptibles de souffrir de maladies respiratoires, d'infections aux oreilles, d'allergies ou d'être victimes du syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN).
- Veillez, dans la mesure du possible, à ce que la maison reste propre. Époussetez, nettoyez régulièrement les tapis et les revêtements en tissu. La poussière, les moisissures et les poils d'animaux domestiques peuvent provoquer des allergies ou des crises d'asthme chez les enfants souffrant de cette maladie.
- Réduisez l'utilisation d'aérosols à l'intérieur.

Pour plus de renseignements sur la fumée secondaire, veuillez consulter le site Web intitulée *Les faits - La fumée secondaire* www.vivezsansfume.ca ou composer le 1 866 318-1116 pour vous renseigner sur le Programme de la lutte au tabagisme.

Pour plus de renseignements sur la santé et la qualité de l'air, veuillez consulter le site Web *Santé et qualité de l'air* www.santecanada.ca/air ou communiquer avec la Division des effets de l'air sur la santé en composant le (613) 957-1876.

Protéger les enfants d'une trop grande exposition au soleil

Une trop grande exposition au soleil peut être dangereuse.

Les rayons ultraviolets (UV) du soleil peuvent causer des coups de soleil douloureux et provoquer un cancer de la peau. Cela s'applique tout particulièrement aux bébés et aux enfants, dont la peau brûle facilement.

Voici comment protéger votre enfant de l'exposition au soleil:

- Gardez les enfants de moins de un an à l'abri des rayons solaires directs. Ces derniers doivent être à l'ombre ou sous un arbre, un parasol ou un auvent de poussette.
- N'appliquez pas d'écran solaire sur les bébés de moins de six mois. Gardez-les à l'ombre.



- Habillez les enfants avec des vêtements de protection (couleurs pâles et manches et pantalons longs), ce qui comprend un chapeau à larges bords, ET utilisez un écran solaire comportant un facteur de protection solaire d'au moins 15 FPS chaque fois qu'ils sont directement exposés au soleil.

- Assurez-vous d'appliquer beaucoup de lotion solaire et d'en réappliquer toutes les deux heures et après la baignade.
- Gardez les enfants à l'abri du soleil entre 11 h et 16 h, période où les rayons du soleil sont les plus dangereux, à moins qu'ils ne soient bien protégés par des vêtements et de la lotion solaire.
- Soyez davantage vigilants les jours où le niveau de rayonnement ultraviolet est élevé.
- Les enfants ne sont pas plus protégés lorsque le ciel est nuageux. Les rayons solaires nocifs peuvent percer le brouillard, la brume et une couverture nuageuse mince.
- Apportez de l'eau ou du jus pour permettre aux enfants de boire lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur.

Pour plus de renseignements sur la protection contre le soleil, veuillez communiquer avec le *Bureau de la protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation* au (613) 954-6699 ou consulter les sites Web suivants:

Guide des parents - Protection solaire: Comment protéger votre famille
www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/pcrcc/protection.htm

Guide des parents - Protection solaire: Le soleil, mythes et réalité
www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/pcrcc/myths_realite.htm

Les rayons ultraviolets
www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/environnement/ultraviolet.html

Les lunettes de soleil
www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/produits/lunettes_soleil.html

Les écrans solaires

www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/mode/ecrans_solaire.html

Pour plus de renseignements sur les produits contenant un écran solaire et du N,N-diéthyl-3-méthylbenzamide:
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/pnotes/deet-f.pdf

Protéger ses enfants de l'intoxication par le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz nocif qui n'a ni couleur, ni odeur, ni goût. Même à de faibles concentrations, le monoxyde de carbone peut entraîner de sérieux problèmes de santé. Le CO est nocif car il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant ainsi le transport de l'oxygène par le sang.

Pour réduire l'exposition au monoxyde de carbone:

- Ouvrez la porte du garage avant de démarrer votre voiture.
- Si vous possédez une sècheuse de linge au gaz naturel ou au gaz propane, nettoyez régulièrement votre conduit d'évacuation et l'abat-vent extérieur afin de vous assurer qu'ils ne sont pas bloqués.
- Faites vérifier votre fournaise à l'air chaud et votre cheminée par un spécialiste chaque année.
- Vérifiez votre foyer pour vous assurer que les conduits sont ouverts avant d'allumer un feu. Si la cheminée ne tire pas, appelez un spécialiste.

- Ne faites jamais fonctionner un barbecue au propane, au gaz naturel ou au charbon de bois à l'intérieur, dans un garage attenant ou dans toute autre espace fermé.
- Ne faites jamais fonctionner un outil qui requiert de l'essence, tels une tondeuse, une souffleuse à neige ou un coupe-gazon, à l'intérieur d'un garage.
- Évitez d'utiliser les appareils de chauffage au kérosène à l'intérieur ou dans le garage. Ils produisent du monoxyde de carbone et d'autres polluants. Si vous devez utiliser un appareil de chauffage au kérosène à l'intérieur, assurez-vous que l'appareil a été conçu pour ce genre d'utilisation. Relisez et suivez le mode d'emploi avant chaque utilisation.
- Installez au moins un détecteur de monoxyde de carbone dans votre maison à titre de précaution. Dans certaines villes, le détecteur de CO est exigé par la loi. Il est recommandé d'installer un détecteur de monoxyde de carbone à chaque étage. Les détecteurs de CO doivent être remplacés tous les trois à cinq ans.



Pour plus de renseignements sur la façon d'éliminer les sources de CO dans votre maison et sur les détecteurs de CO, consultez le site Web www.schl.ca/fr/coreenlo/coprge/insevoma/CF_25.CFM ou téléphonez au Centre canadien de documentation sur l'habitation au (613) 748-2367.

Conserver les pesticides hors de la portée des enfants

Un pesticide est une substance capable de lutter contre les organismes nuisibles tels que des insectes, des souris et des mauvaises herbes.

Les pesticides sont toxiques.

Les centres antipoison au Canada reçoivent fréquemment des appels au sujet d'enfants qui ont avalé un pesticide qui n'avait pas été rangé adéquatement.

Voici comment vous pouvez protéger votre enfant contre les pesticides:

- Lavez les fruits et les légumes sous l'eau du robinet avant de les manger;
- Évitez l'utilisation de pesticides dans votre maison et à proximité. Essayez de trouver d'autres solutions telles que l'obturation des fissures pour prévenir l'entrée d'organismes nuisibles dans votre maison.

Si vous devez utiliser un pesticide:

- Lisez le mode d'emploi sur l'étiquette ou les consignes de sécurité avant chaque utilisation.



- Éloignez les enfants, les animaux et les jouets lorsque vous utilisez des pesticides soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de votre maison. Si un pesticide entre en contact avec des jouets, lavez-les avec de l'eau avant de les réutiliser.
- Lisez l'étiquette ou le feuillet de renseignements pour savoir à quel moment les enfants peuvent retourner près de l'endroit traité. Si vous avez des doutes quant au temps recommandé, éloignez les enfants de l'endroit traité pour au moins 24 heures.
- Installez des affiches indiquant à vos voisins où vous avez vaporisé un pesticide afin que leurs enfants soient également tenus à l'écart de l'endroit traité.
- Conservez les pesticides dans leurs contenants d'origine. Les enfants peuvent confondre d'autres contenants pour de la nourriture ou une boisson.
- Entrez les pesticides dans un endroit sous clé, hors de la vue et de la portée des enfants.

Si votre enfant a avalé un pesticide:

- Appelez un centre antipoison et consultez un médecin immédiatement si vous soupçonnez que votre enfant ait pu avalé un pesticide.
- Conservez le numéro de téléphone du centre antipoison près de votre téléphone.
- Les numéros des centres antipoison se retrouvent parmi les première page de votre annuaire téléphonique local.
- Lorsque vous appelez le centre antipoison, vous devez connaître le nom du produit, la quantité avalée et l'heure où l'incident s'est produit.
- Suivez les conseils de premiers soins sur l'étiquette du pesticide et apportez le contenant ou l'étiquette avec vous à la salle d'urgence ou chez votre médecin.

Pour plus de renseignements sur l'utilisation de pesticides, visitez le site Web *Utilisation de pesticides à la maison* au www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/pnotes/homeuse-f.pdf ou appelez le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire au 1 800 267-3779.

Consultez Pelouses saines au site Web www.healthylawns.net/francais/index-f.html pour obtenir de l'information sur le maintien d'une pelouse saine ou appelez le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire au 1 800 267-3779.

Pour plus de renseignements sur le bois traité sous pression, consultez la fiche technique de Santé Canada sur l'arséniate de cuivre chromaté à l'adresse Web www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/fact/fs_cca-f.pdf, ou téléphonez au Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire au 1 800 267-6315.

Conseils de sécurité concernant l'utilisation d'insectifuges personnels

Les parents et les soignants ont toujours tenté de protéger leurs enfants contre les piqûres de moustiques. Avec l'arrivée du virus du Nil occidental qui peut être transmis par une piqûre de moustique, il faut prendre des précautions additionnelles. Pour la plupart des Canadiens et des Canadiennes, le risque de maladie causée par le virus du Nil occidental est faible, et le risque d'effets nocifs importants pour la santé est plus faible encore.

Pour prévenir les piqûres de moustiques, on recommande d'utiliser un insectifuge personnel. N'utilisez jamais d'insectifuges personnels sur les nourrissons âgés de moins de 6 mois. Pour les enfants de moins de 2 ans, l'utilisation d'un insectifuge personnel peut être envisagée s'il existe un fort risque de complications à la suite d'une piqûre de moustique, mais il est préférable d'utiliser une moustiquaire autour de la poussette.

Des insectifuges contenant de l'huile de soya, du P-menthane 3,8-diol, de la citronnelle, de la lavande et du DEET sont présentement homologués au Canada.

Les moustiques sont particulièrement actifs de la brunante jusqu'à l'aube. Pour se protéger contre les piqûres de moustiques pendant cette période, il faut éviter les habitats de moustiques et habiller les enfants avec des vêtements à manches longues, de couleur pâle et au tissage serré.

Conseils pour tous les types d'insectifuges personnels :

- Lisez attentivement l'étiquette du produit avant l'utilisation. Lisez bien le nombre maximum d'applications permises par jour, les restrictions selon l'âge et les durées de protection.
- N'appliquez pas d'insectifuge sur le visage et les mains des enfants afin de réduire le risque qu'ils se mettent du produit dans les yeux ou dans la bouche. Si le produit entre en contact avec les yeux, il faut les rincer immédiatement avec de l'eau.
- N'utilisez pas d'insectifuge sur une peau brûlée par le soleil, sur les plaies ouvertes ou sur une peau irritée.
- Appliquez le produit en petite quantité seulement sur les régions exposées ou sur les vêtements. N'utilisez pas le produit sous les vêtements.
- Utilisez les insectifuges uniquement dans des endroits bien aérés. Ne les utilisez pas près des aliments.



- Si vous utilisez une combinaison insectifuge-écran solaire, employez le produit uniquement en tant qu'insectifuge et appliquez-le en petite quantité.
- Si vous utilisez un écran solaire et un insectifuge séparément, appliquez d'abord l'écran solaire, attendez 20 minutes, et ensuite appliquez l'insectifuge.
- Lavez la peau traitée au savon et à l'eau en rentrant de l'extérieur ou lorsque vous n'avez plus besoin de protection.

Conseils d'utilisation d'insectifuges personnels contenant du DEET :

Nourrissons âgés de moins de 6 mois :

- N'EMPLOYEZ JAMAIS d'insectifuges personnels contenant du DEET. Choisissez d'autres méthodes de protection, notamment les vêtements protecteurs et les moustiquaires.

Enfants âgés de 6 mois à 2 ans :

- Appliquez seulement une fois par jour lorsqu'il existe un fort risque de complications à la suite d'une piqûre d'insecte.
- Utilisez un produit contenant du DEET à une concentration de 10 p. 100 ou moins.
- Évitez l'emploi prolongé de ces produits.

Enfants âgés de 2 à 12 ans :

- Ne faites pas plus de trois applications par jour.
- Utilisez un produit contenant du DEET à une concentration de 10 p. 100 ou moins.
- Évitez l'emploi prolongé de ces produits.

Enfants âgés de 12 ans et plus :

- Utilisez un produit contenant du DEET à une concentration de 30 p. 100 ou moins.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter *Les conseils de sécurité concernant l'utilisation d'insectifuges personnels* à l'adresse www.hc-sc.gc.ca/francais/virus_nil/insectifuge.html ou appelez le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire au 1 800 267-6315

Pour plus de renseignements sur le virus du Nil occidental veuillez visiter le site Web: www.virusduniloccidental.gc.ca, ou appelez le Service d'information national sur le virus du Nil occidental, au 1 800 816-7292.

Empêcher les moisissures d'envahir votre maison

Les moisissures à la maison peuvent nuire à la santé des occupants.

Les moisissures croissent aux endroits où il y a trop d'humidité et de condensation causées par une infiltration, la cuisson, le lavage, une inondation, etc.

Les moisissures peuvent provoquer des réactions allergiques et des maladies respiratoires.

Une façon d'aider vos enfants à mieux respirer est de réduire les moisissures dans votre demeure.

Les mesures suivantes contribuent à prévenir les moisissures à la maison :

- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'endroits mouillés, tels qu'un sous-sol humide, un évier qui fuit ou un espace de rangement adjacent à l'extérieur et non isolé, etc.
- Vérifiez vos tuyaux et colmatez les fuites. Réparez aussi les points d'infiltration du toit, des murs et du sous-sol.

- Veillez à ce que votre maison soit bien ventilée.
- Comme l'aération empêche la formation de moisissures, installez et utilisez des ventilateurs d'évacuation dans la cuisine et la salle de bains.
- Installez une sortie d'air à l'extérieur pour votre sècheuse et nettoyez régulièrement le filtre à charpie.
- Évitez d'encombrer votre sous-sol. Les moisissures se développent sur les tissus, le carton, le papier, le bois et tout autre objet qui retient la poussière et l'humidité.
- Jetez ou nettoyez rapidement tous les matériaux endommagés par l'eau, comme les tapis, qui favorisent alors la formation de moisissures.
- Lavez ou remplacez votre rideau de douche chaque mois. Nettoyez bien votre baignoire et votre douche, gardez-les libres de moisissures.
- Évitez la croissance de moisissures sur les surfaces en éliminant la source d'humidité. Nettoyez la surface affectée avec une solution de détergent doux, rincez en épongeant avec un linge propre et humide, répétez le nettoyage, puis séchez rapidement et complètement la surface. Aérez la pièce en cours de nettoyage.
- Il n'est pas facile de venir à bout des moisissures. Pour apprendre à bien nettoyer les surfaces affectées, lisez le document Combattre la moisissure - Guide pour les propriétaires-occupants au site Web de la Société



canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) www.cmhc-schl.gc.ca/fr/coreenlo/coprge/insevoma/cf_08.cfm.

Pour apprendre à mesurer le taux d'humidité de votre maison, lisez le document *Mesurer l'humidité dans votre maison. Avez-vous un problème d'humidité?* au site Web www.cmhc-schl.gc.ca/fr/coreenlo/coprge/insevoma/cf_01.cfm de la SCHL.

Pour plus de renseignements sur les ventilateurs d'évacuation pour la cuisine et la salle de bains, lisez le document *Importance des ventilateurs de cuisine et de salle de bains* au site Web www.cmhc-schl.gc.ca/fr/coreenlo/coprge/insevoma/cf_17.cfm de la SCHL.

Pour obtenir ces documents sur support papier, appelez le bureau national de la SCHL au numéro sans frais 1 800 668-2642.

Protéger ses enfants de la contamination par le mercure dans le poisson

Le mercure peut causer des dommages au système nerveux. Les femmes enceintes et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables au danger que présente le mercure pour la santé.

De tous les aliments qui composent notre menu, le poisson est habituellement celui qui contient le plus de mercure. En effet, le mercure des lacs, des cours d'eau et des océans est susceptible de s'accumuler dans la chair de certains poissons. Le poisson est une excellente source de protéines de haute qualité et il renferme peu de graisses saturées, ce qui en fait un aliment santé par excellence.

Les mesures suivantes s'imposent pour réduire le risque d'absorption de mercure:

Pour les produits provenant de votre poissonnerie:

- Les jeunes enfants, les femmes enceintes ou en âge de procréer ne doivent pas manger plus d'une fois par mois de l'espadon, du requin ou du thon frais ou congelé. Cette restriction ne s'applique pas au thon en conserve.



Pour les produits de la pêche sportive:

- Soyez à l'affût des écriteaux qui mentionnent de fortes concentrations de mercure et d'autres contaminants dans le poisson.
- Communiquez avec l'organisme provincial responsable pour obtenir des renseignements sur la consommation des produits de la pêche sportive.
- Le site Web www.inspection.gc.ca/francais/related/provincesf.shtml donne une liste des organismes responsables dans les provinces et territoires. Vous pouvez aussi consulter l'annuaire téléphonique pour trouver l'organisme provincial chargé des aliments, de l'agriculture ou des pêches.

Pour en savoir plus, lisez la fiche de renseignements *Concentration de mercure dans le poisson* au site Web www.hc-sc.gc.ca/francais/protection/mises_garde/2002/2002_41f.htm ou appelez l'Agence canadienne d'inspection des aliments au numéro sans frais 1 800 442-2342.

Protéger ses enfants de l'eau polluée

Une eau de qualité est essentielle à la santé, surtout chez les enfants. Il existe de nombreuses sources possibles de contamination, notamment le ruissellement des terres cultivées, les fosses septiques en mauvais état et les égouts pluviaux.

Pour réduire les risques que présente l'eau polluée pour les enfants, tenez compte des avis de fermeture des plages pour cause de contamination bactérienne.

Comment s'assurer d'une eau potable

Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser deux ou trois fois par année pour en assurer la salubrité.

Pour plus de renseignements sur l'eau de puits, lisez le document *Qu'est-ce qu'il y a dans votre puits? Un guide de traitement et d'entretien de l'eau de puits* au site Web www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/eau/feuilles/eau_puits.htm ou appelez votre service local de santé publique.

Protéger les enfants de l'exposition au plomb

Le plomb est un métal peu coûteux qui sert à de nombreux usages. Toutefois, le plomb peut avoir de graves effets sur la santé, notamment sur le système nerveux et les reins. L'exposition au plomb, même à de faibles concentrations, peut entraîner des troubles d'apprentissage et d'autres effets néfastes sur le développement de l'enfant.



Moyens pour protéger votre famille contre le risque d'exposition au plomb:

- Si votre maison a été construite avant 1960, l'on peut supposer que des peintures extérieures et intérieures à base de plomb ont été utilisées. Les peintures à base de plomb qui s'écaillent ou pèlent représentent un risque grave pour la santé, surtout pour les enfants qui peuvent en avaler. Pour ces raisons, les peintures doivent être remises ou enlevées conformément aux directives énoncées dans les documents de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Le plomb dans votre maison*, accessible dans le site Web cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm ou en appelant au numéro sans frais 1 800 668-2642 pour en obtenir une copie. Il importe de prendre connaissance de cette brochure avant d'entreprendre la rénovation d'une demeure ancienne. Des rénovations mal faites peuvent considérablement augmenter le risque d'exposition au plomb que renferment les peintures au plomb.
- La tuyauterie d'une maison peut également présenter des soudures et d'autres composantes au plomb. Étant donné que le plomb peut s'introduire dans l'eau stagnante des tuyaux, vous devez toujours laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit bien froide avant de l'utiliser pour boire et faire la cuisine, et surtout quand il s'agit des préparations pour nourrissons. L'eau chaude du robinet ne doit jamais servir pour boire ou cuisiner. N'hésitez pas à communiquer avec le service local de santé



publique si vous croyez être exposé à une concentration élevée de plomb dans l'eau potable de votre demeure.

- La bijouterie de fantaisie peut également contenir du plomb et présenter un danger pour la santé des enfants qui mâchent ou sucent ces objets. Quand vous achetez des bijoux pour vos enfants, assurez-vous qu'ils ne contiennent pas de plomb.
- Apprenez-leur à ne pas mettre autre chose que de la nourriture dans leur bouche.
- Les carafes en cristal au plomb sont propices à la dissolution de ce métal dans les boissons. Évitez de vous servir de carafes en cristal au plomb et ne donnez pas à boire aux femmes enceintes, ni aux enfants dans des verres en cristal au plomb.

Pour plus de renseignements sur les effets du plomb sur la santé, appelez l'Unité d'information et de formation de Santé Canada au numéro (613) 952-1014 ou lisez les documents suivants dans le site Web :
Peinture à base de plomb:
www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/produits/peinture.html

Le cristal au plomb et votre santé:
www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/produits/crystal_plomb.html

Trousse d'information sur le plomb - Questions couramment posées sur l'effet de l'exposition au plomb sur la santé humaine:
www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/gestion_toxicologiques/publications/plomb_question/tm.htm

Les effets du plomb sur la santé humaine:
www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/environnement/plomb.html

Prévenir l'exposition involontaire aux produits chimiques d'entretien ménager

Les produits chimiques ménagers sont inoffensifs quand on les utilise et les entrepose correctement.

Les produits chimiques les plus courants à la maison comprennent les produits de nettoyage liquides et en poudre, les agents de polissage, les nettoyeurs de tuyaux, les diluants pour peintures et les liquides lave-glace.

Les mesures suivantes protégeront vos enfants contre les risques que peuvent présenter les produits chimiques ménagers:

- Apprenez la signification des symboles et des avertissements des étiquettes des produits chimiques d'entretien ménager.
- Apprenez aux enfants à reconnaître les symboles sur les étiquettes des produits chimiques dangereux : ATTENTION, NE TOUCHEZ PAS !
- Lisez bien les étiquettes des produits. Quand vous ne comprenez pas parfaitement le mode d'emploi, demandez de l'aide.

- Veillez à ce que les étiquettes restent bien en place et soient bien lisibles.
- Conserver les produits chimiques sous clef, hors de vue et hors de portée des enfants. Les contenants scellés ou vides ne sont pas des jouets. Ne laissez jamais vos enfants jouer avec des contenants de produits chimiques ménagers.
- Refermez bien vos contenants, même quand vous les laissez de côté pour un court instant. Vérifiez toujours le bon fonctionnement des emballages résistants aux enfants, mais comprenez qu'ils ne sont pas nécessairement à l'épreuve des enfants.
- Conservez toujours les produits chimiques ménagers dans leurs contenants d'origine. Ne les transvidez jamais dans des bouteilles de boissons gazeuses vides ou d'autres contenants alimentaires.
- Ne mélangez jamais différents produits chimiques. Certains mélanges peuvent produire des vapeurs nuisibles.
- Privilégiez le recours aux produits de remplacement non toxiques, comme le bicarbonate de soude, à des fins de nettoyage.
- Achetez la plus petite quantité de produits chimiques dont vous avez besoin. Débarrassez-vous des restes de contenants dans un dépôt de déchets dangereux. Communiquez avec votre bureau municipal local ou de comté pour savoir où jeter les produits chimiques ménagers.

Si vous croyez que votre enfant a ingéré un produit chimique ménager:

- Appelez le centre antipoison immédiatement et consultez un médecin.
- Gardez toujours le numéro de téléphone du centre antipoison à portée de main près du téléphone.
- Le numéro de téléphone du centre antipoison figure toujours dans les premières pages de votre annuaire téléphonique.
- L'information à fournir au centre antipoison doit comprendre le nom du produit, la quantité ingérée et l'heure de l'incident.

Pour approfondir votre connaissance des étiquettes et des symboles, lisez le document *Qu'est-ce que ces symboles veulent dire?* sur le site Web www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/spc/publications/danger.htm ou composez le (613) 952-1014 pour communiquer avec l'Unité d'information et de formation de Santé Canada.



Comment utiliser le matériel d'art et d'artisanat

Les accidents les plus courants dans l'emploi du matériel d'art et d'artisanat sont les coupures attribuables aux ciseaux et aux couteaux.

D'autres outils et produits présentent également des risques pour la santé, par exemple les colorants et solvants.

Moyens d'assurer la sécurité des enfants en atelier d'art et d'artisanat:

- Surveillez les enfants qui utilisent le matériel d'art et d'artisanat.
- Utilisez des produits qui ne sont pas toxiques.
- Observez rigoureusement les règles d'utilisation des produits inscrites sur les étiquettes.
- Conservez les produits dans leurs contenants d'origine de manière à pouvoir relire les règles d'utilisation inscrites sur les étiquettes à chaque utilisation.
- Rangez tous les produits d'utilisation sous surveillance hors de vue et hors de portée des enfants.
- Ne permettez jamais aux enfants de boire ou de manger quand ils utilisent le matériel d'art et d'artisanat.
- Faites vos activités d'art et d'artisanat dans un endroit bien ventilé.



L'utilisation de certains produits d'art et d'artisanat pose toujours un danger pour les enfants:

- Les peintures qui ne sont pas identifiées non toxiques, la glaçure pour céramique, l'émail sur cuivre et la soudure pour vitrail peuvent contenir du plomb ou du cadmium.
- Le vernis à la gomme laque, les décapants pour peinture et les pigments et couleurs peuvent contenir du toluène ou de l'alcool méthylique et, s'ils sont ingérés, peuvent causer la cécité ou d'autres effets néfastes pour la santé. Lisez bien l'étiquette pour connaître les ingrédients du produit.

La mesure de sécurité suivante s'ajoute pour les femmes enceintes ou qui allaitent:

- Ne travaillez jamais avec des solvants, des produits contenant du plomb et du matériel qui produit de la poussière. Quand vous espérez tomber enceinte ou l'êtes vraiment, communiquez avec votre médecin pour connaître les effets des produits toxiques d'art et d'artisanat.

Pour plus de renseignements, lisez le document *Matériel d'art et d'artisanat* sur le site Web www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/produits/arts.html ou appelez Santé Canada au numéro (613) 957-2991.